

# COMMENT DÉFINIR L'ÉCOLE INCLUSIVE ?

## VERS UNE ÉCOLE INCLUSIVE

Né à la fin des années 1990, le concept d'inclusion scolaire est le fruit d'une longue évolution de l'éducation spécialisée. Cette dernière s'est développée sur la volonté de prendre en charge les élèves qui ne réussissaient pas à s'adapter à l'éducation ordinaire. Pour ce faire, des établissements spécialisés ont vu le jour. Dans ce contexte, les élèves étaient considérés comme adaptés ou non adaptés en fonction de la norme qui s'est construite autour de la scolarisation ordinaire [Ventoso-Y-Font, Fumey, 2016]. Ceci a engendré l'apparition de formes de discrimination et de ségrégation. Pour pallier ces phénomènes, la démarche d'intégration a débuté à partir des années 1970-1980.

Ce processus d'intégration a permis à de nombreux élèves de pouvoir être scolarisés dans les écoles ordinaires. Cependant, l'organisation scolaire n'a pas évolué, ce qui a fait apparaître les limites entraînant des limites de la mise en pratique de cette orientation politique [Unesco, 2006]. Autrement dit, la ségrégation s'est, dans un sens, poursuivie au sein des établissements scolaires.

La mise en place de la politique d'inclusion scolaire implique un important changement de paradigme. En effet, l'éducation inclusive offre la possibilité de mettre en place des dispositifs correspondant aux besoins des individus afin qu'ils soient capables d'apprendre et de trouver leur place dans la société [Thomazet, 2008]. Elle s'élargit aux problématiques mondiales et se nourrit de différents accords internationaux.

## ACCORDS INTERNATIONAUX STRUCTURANT LA NOTION D'INCLUSION SCOLAIRE

**1990** : Déclaration mondiale de Jomtien sur l'éducation pour tous et cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux adoptés par la conférence mondiale sur l'éducation pour tous.

**1994** : Déclaration de Salamanque et cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux adoptés par la conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux (accès et qualité).

Avec le temps, les grandes instances (ONU, Unesco) ont mis au jour l'intérêt d'intégrer, dans l'éducation pour tous, le concept d'inclusion (d'abord établie pour les élèves à besoin particulier) qui en est devenue un axe majeur [Unesco, 2006].

## DÉFINITION DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

L'école inclusive est un processus qui a pour objectif de donner accès à l'école, à toutes et à tous, dans des conditions favorables. L'ONU définit l'inclusion comme « un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation ».

## SON PRINCIPE DIRECTEUR

L'école inclusive a donc pour vocation de donner l'accès à l'éducation pour tous. Pour ce faire, il est nécessaire que les structures organisationnelles des systèmes éducatifs évoluent, qu'il s'agisse des contenus pédagogiques, des approches ou des stratégies éducatives, afin de s'adapter à tous les profils des élèves d'une même tranche d'âge.

L'ONU, dans ses 17 objectifs de développement durable d'ici 2030, s'est donné comme objectif l'éducation de qualité (objectif 4). Celui-ci se définit par l'accès à une éducation inclusive et équitable pour laquelle il est important de trouver et fournir des outils dans le but de répondre aux besoins spécifiques de chaque pays. Ceci demande d'être inventif et d'être capable de s'éloigner de la structure des systèmes actuels pour les faire évoluer.

## L'INCLUSION, POUR QUI ?

L'école inclusive a pour vocation de faire disparaître les catégorisations des élèves. Là est l'idéal à atteindre afin de ne plus réduire des élèves à une spécificité précise qui enferme l'individu dans des typologies. [Ventoso-Y-Font, Fumey, 2016]. Ces typologies jouent sur différents aspects de l'individu et influencent son bien-être, son estime de soi, son rapport aux autres ou encore son identité sociale. La stigmatisation peut avoir pour effet de donner une ligne

directrice à la personne stigmatisée sur le comportement à adopter et restreint son champ des possibles et son développement en tant qu'individu singulier.

Comme nous venons de le voir, la catégorisation des individus peut-être stigmatisante. Cependant, il est nécessaire de décrire les profils d'enfants ou de jeunes pour lesquels il est important d'être particulièrement attentif afin de permettre à tous les participants d'avoir une vue globale sur les problématiques que nous souhaitons aborder dans ce Créathon.

Apparu à la fin des années 1970 en Grande-Bretagne, le special educational needs (besoins éducatifs particuliers) est un concept large incluant toute différence d'un individu à un autre nécessitant des réponses éducatives à des besoins considérés comme spécifiques et non plus seulement comme une déficience ou une incapacité. Serge Thomazet la définit comme un terme qui « rassemble [...] les élèves ayant besoin d'une adaptation de l'enseignement, du fait d'une déficience (motrice, sensorielle), d'un trouble ou d'un retard mental mais aussi, plus généralement, tout élève qui, du fait de ses difficultés, peut se trouver exclu des parcours ordinaires de scolarisation » (dyslexie, dysphasie...). Selon les pays, la définition peut varier et d'autres élèves peuvent être concernés, comme ceux ayant des difficultés scolaires durables ou passagères, des situations de désavantage socio-économique, territorial ou culturel (les élèves allophones nouvellement arrivés, par exemple).

Rappelons que l'école inclusive est destinée à tous les élèves et ne vise pas uniquement ceux rencontrant les difficultés spécifiques précédemment évoquées. L'inclusion, comme le

note l'ONU, concerne également les problématiques d'accès à l'école dans tous les pays du monde, puisqu'en 2015, plus de 57 millions d'enfants n'avaient pas accès à la scolarité.

L'inclusion concerne également l'égalité entre les filles et les garçons car, selon l'ONU, si l'objectif d'un accès égalitaire à la scolarité est atteint dans la majorité des pays pour l'enseignement primaire, il ne l'est pas pour les autres niveaux de l'éducation.

## LES BIENFAITS POUR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES

L'agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins particuliers a réalisé une étude sur l'intégration et l'inclusion des élèves à besoins particuliers en 2003. Les résultats révèlent que lorsque l'intégration est réalisée au sens de l'inclusion (c'est-à-dire donner une place similaire à tous les enfants de la classe), les bénéfices sont observables pour tous les élèves. Cette étude met en lumière les bienfaits sur l'apprentissage entre pairs, tant sur un plan cognitif qu'affectif.

Aussi, les élèves à besoins particuliers, nous l'avons vu, peuvent être stigmatisés et cette stigmatisation peut engendrer des préjugés. Ceci fonde en partie les inégalités de revenus, de patrimoines, de reconnaissance sociale, de prestige, tout du moins en France (Merle, 2014). De très nombreuses normes se construisent au cours de l'enfance (en grande partie à l'école) et peuvent expliquer les préjugés des individus adultes. L'inclusion peut inverser cette tendance en permettant à tous les élèves de se développer ensemble et dans la diversité.

## RÉFÉRENCES

### Ouvrages et articles

Meijer Cor J. W., *Intégration scolaire et pratiques pédagogiques effectives*, rapport de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins particuliers, 2003 [en ligne].

Merle Pierre, « Les inégalités de scolarisation », *Économie et management*, n° 151, mars 2014 [en ligne].

Thomazet Serge, « L'intégration a des limites, pas l'école inclusive ! », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 34, n° 1, 2008, p. 123-139 [en ligne].

Unesco, *Principes directeurs pour l'inclusion : assurer l'accès à « l'éducation pour tous »*, Paris, Unesco, 2006 [en ligne].

Ventoso-Y-Font Annick, Fumey Julien, *Comprendre l'inclusion scolaire*, Chasseneuil-du-Poitou, Réseau Canopé, 2016.

### Sites internet

Les objectifs de développement durable : [un.org/sustainabledevelopment/fr/education](https://un.org/sustainabledevelopment/fr/education)

Unesco, Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, 1990 : [unesco.org/education/pdf/JOMTIE\\_F.PDF](https://unesco.org/education/pdf/JOMTIE_F.PDF)

Unesco, Déclaration de Salamanque et cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux, 1994 : [unesco.org/education/pdf/SALAMA\\_F.PDF](https://unesco.org/education/pdf/SALAMA_F.PDF)